

Décision

Générale

colonial

Décision n° 291 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 291

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mars 1963

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro
31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée la démission de leurs cadres respectifs d'appartenance au Corps territorial d'Administration générale de la Côte Française des Somalis de : — M. Amourda Richard, secrétaire d'Administration de 1^o classe, 3^o échelon, — et de M. Annassamwy Jean. commis des Services administratifs et financiers principal, 8^o échelon, intégrés tous deux dans.le Corps des Payeurs d'Outre-Mer, et classés respectivement au grade de payeurs de 2^o classe, 4 échelon, à compter des 1^{er} juillet 1960 et 1^o juillet 1961 au point de vue de l'ancienneté et à compter du 18 janvier 1963 pour le traitement. Les fonctionnaires. objet de la présente décision, sont maintenus à la disposition de leur service actuel.